



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2024-002**

PUBLIÉ LE 4 JANVIER 2024

Sommaire

DREAL Nouvelle Aquitaine /

R75-2024-01-03-00009 - 2024 01 01 Subdeleg signature OS V JECHOUX Agts
CPCM NA VF 1 (8 pages) Page 3

R75-2024-01-03-00008 - Arrete subdélég ordo secondaire DREAL 01-2024 (14
pages) Page 12

R75-2024-01-03-00007 - Arrete subdeleg signature DREAL administration
générale 01 2024 (32 pages) Page 27

R75-2024-01-03-00010 - décision subdélégation signature ANAH 01 (2 pages) Page 60

PRÉFET DÉLÉGUÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ / ASSISTANTE

R75-2024-01-02-00004 - délégation de signature à M. Nicolas HESSE préfet
délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et
de sécurité Sud-Ouest (4 pages) Page 63

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE / Assistante

R75-2024-01-03-00011 - Arrêté accordant mandat à Monsieur Vincent
JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du
logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL) et à certains agents de cette direction pour
représenter l'État et émettre des observations orales en son nom devant les
tribunaux administratifs de Bordeaux, Limoges, Pau et Poitiers (3 pages) Page 68

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2024-01-03-00009

2024 01 01 Subdeleg signature OS V JECHOUX
Agts CPCM NA VF 1



SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

**aux agents du département financier et comptable
(Centre de prestations comptables mutualisées)
pour les actes de dépenses et de recettes des programmes gérés sous Chorus**

Décision

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

VU le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX, en qualité de directeur régional adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 23 juin 2023 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 3 janvier 2024 du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : subdélégation de signature est donnée aux agents du département financier et comptable de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine figurant dans le tableau en annexe 1, pour signer les actes techniques d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes, pris pour le compte des services délégants, dans le cadre des délégations de gestion consenties par les ordonnateurs secondaires de droit et délégués, ainsi que pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 2 : La délégation de signature accordée aux agents doit s'exécuter dans le respect du dispositif de validation des actes visant à garantir la qualité comptable.

ARTICLE 3 : La présente délégation sera notifiée au préfet de région, à l'autorité chargée du contrôle financier auprès de la DRFIP de Nouvelle-Aquitaine et aux comptables assignataires : la DRFIP de Nouvelle-Aquitaine et la DDFIP de Haute-Vienne.

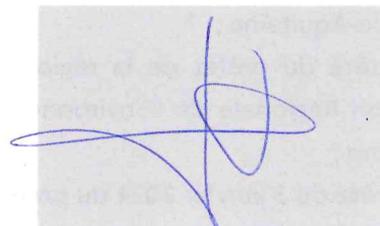
ARTICLE 4 : La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature du 29 novembre 2023.

ARTICLE 5 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 6 : Le responsable du département financier et comptable est chargé de l'exécution de la présente décision.

Poitiers, le 3 janvier 2024

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Nouvelle-Aquitaine



VINCENT JECHOUX

Annexe 1

Délégation de signature donnée aux agents du département financier et comptable pour signer et valider les actes techniques d'ordonnancement secondaire pris pour le compte des services délégués et pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

1°) Pour le périmètre des services délégués des départements de la Gironde, de la Dordogne, des Pyrénées-Atlantiques, des Landes et du Lot-et-Garonne, pour les services de la DIRA , de la DIRM.

Sur tous les programmes relevant des délégations de gestion des services délégués :

104, 109, 113, 134, 135, 143, 147, 148, 149, 154, 157, 159, 162, 174, 177, 181, 183, 190, 203, 205, 206, 207, 215, 216, 217, 218, 219, 303, 304, 345, 348, 354, 362, 363, 364, 380, 382, 723, 764, 765, 780.

Agents	fonction	Actes
Hugues COLLIN Laurent CHARLES	Chef du département financier et comptable Adjoint au chef de département financier et comptable	Saisie-Validation de tous les actes en dépenses et en recettes.
Isabelle PORCHERON	Responsable CPCM du site de Bordeaux et Référent Métier Chorus (RMC)	Certification des services faits
Marie-Gaëlle SAEZ Francis BARGUE Sylvie CHAMPLAIN Amandine DOFUNDO	Responsable MQC et RMC Adjoint à la responsable MQC Chargée de prestations comptables et RMC Responsable unité DIRCO – Marchés, Référent CIC, RMC, Webmestre (site de Limoges)	Gestion des écritures relatives aux travaux de fin de gestion. Gestion des immobilisations (RCAI).
Sylvie BERGALONNE (*) Diminga DIATTA (*) Enguerrand POUPINEAU (*) Deborah FONTANIER Delphine PHALIPPOUT	Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Responsable d'unité UC1-2 Responsable d'unité UC3 Responsable de l'unité DDI DRAAF, RNF, RMC (site de Limoges)	Saisie-Validation de tous les actes en dépenses et en recettes. Gestion des immobilisations. Certification des SF
Liberate NAHIMANA Florence BUREAU Marie CAILLIAU Rozenn COZIC Valérie ESTEVES Emilie GERBAUD Stéphanie KHOOM Cédric LECONTE Corinne MARIAUD Sylvie MARTIN Carol NIVOT Adrienne PATUREAU Pascal PIRABEAU	Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargé de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables	Saisie de tous les actes en dépenses et en recettes. Certification des services faits (SF).

Nota : Cette délégation de signature s'applique pour chaque agent sur tous les programmes budgétaires précisés dans les délégations de gestion de chaque service déléguant au DFC/CPCM de rattachement, service délégataire.

(*) cette délégation de signature s'applique sur tous les programmes précisés dans les délégations de gestion de chaque service déléguant au CPCM, hormis pour la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

2°) Pour le périmètre des services délégués des départements de la Charente, de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne, pour les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine,

Sur tous les programmes relevant des délégations de gestion des services délégués :

104, 109, 113, 129, 134, 135, 143, 147, 148, 149, 154, 157, 159, 162, 174, 177, 181, 183, 190, 203, 205, 206, 207, 215, 216, 217, 218, 219, 303, 304, 345, 348, 354, 362, 363, 364, 380, 382, 723, 764, 765, 780

Agents	fonction	Actes COMPTABLES
Hugues COLLIN Laurent CHARLES	Chef du département financier et comptable Adjoint au chef de département financier et comptable	Saisie-Validation de tous les actes en dépenses et en recettes. Certification des services faits. Gestion des écritures relatives aux travaux de fin de gestion. Gestion des immobilisations (RCAI)
Anne-Marie VITA-BEAUFILS	Responsable de l'antenne CPCM de Poitiers, RMC, RNF	
Sylvie MARTIN	Responsable unité comptable DREAL - correspondante marchés	
Marie-laure PASQUET	Assistante, chargée de prestations comptables, RNF	
Stéphane GILLY	Chargé de prestations comptables	
Delphine PHALIPPOUT Amandine DOFUNDO	Responsable de l'unité DDI DRAAF, RNF, RMC (site de Limoges) Responsable unité DIRCO – Marchés, Référent CIC, RMC, Webmestre (site de Limoges)	
Christelle BENETAUX Jean-François DUPORT Dominique FUCHS Karine JOALLAND Lucie TEILLET Christelle MAZET Julie MASBOU Jean-Christophe GROUSSET Sandrine PINEAU Thomas GUY Sabrina AUBASPEYRAS Florence CIRBEAU Joëlle JEOFFRET Isabelle DUCHARLET Laurence CHANTEGREL Elodie NOYART (dès 1 ^{er} février 2024) Alice FRUCHART (dès 1 ^{er} mars 2024)	Chargés de prestations comptables	Saisie de tous les actes en dépenses et en recettes Certification des services faits
Sandra PELAUDEIX Franck LABONNE-POTIERIS Julien RICQ Marie-Claude GENEVRIERE Véronique DEPUICHAFFRAY Sabine CALVO-SANCHEZ	Référente actions sociales, chargée de prestations comptables Chargé de prestations comptables Chargé de prestations comptables Chargée de prestations comptables Référente immobilisation, RMC, chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables	Saisie-Validation de tous les actes en dépenses et en recettes. Certification des services faits. Gestion des immobilisations

3°) Pour le périmètre des services délégués des départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, pour les services de la DRAAF et de la DIR CO, et pour les actes résiduels de la DREAL engagés antérieurement au 01/01/2016 via la plateforme CPCM de Limoges

Sur tous les programmes relevant des délégations de gestion des services délégués

104, 109, 113, 129, 134, 135, 143, 147, 148, 149, 154, 157, 159, 162, 174, 177, 181, 183, 190, 203, 205, 206, 207, 215, 216, 217, 218, 219, 303, 304, 345, 348, 354, 362, 363, 364, 380, 382, 723, 764, 765, 780.

Agents	fonction	Actes
Hugues COLLIN	Chef du département financier et comptable	Saisie-Validation de tous les actes en dépenses et en recettes Certification des services faits Gestion des écritures relatives aux travaux de fin de gestion. Gestion des immobilisations (RCAI)
Laurent CHARLES	Adjoint au Chef du DFC et responsable de l'antenne CPCM de Limoges	
Anne-Marie VITA-BEAUFILS	Responsable de l'antenne CPCM de Poitiers – RMC et RNF	
Amandine DOFUNDO	Responsable unité DIRCO - Chargée de prestations comptables & Référent CIC	
Véronique DEPUYCHAFFRAY	Référente immobilisation, RMC, chargée de prestations comptables	
Delphine PHALIPPOUT	Responsable de l'unité DDI DRAAF, RNF et RMC	
Florence CIRBEAU Catherine DORION Joëlle JEOFFRET Sandrine PINEAU Julie MASBOU Jean-Christophe GROUSSET Christelle MAZET Sabrina AUBASPEYRAS Thomas GUY Laurence CHANTEGREL Elodie NOYART (dès 1 ^{er} février 2024) Alice FRUCHART (dès 1 ^{er} mars 2024)	Chargés de prestations comptables	Saisie de tous les actes en dépenses et en recettes Certification des services faits
Sabine CALVO-SANCHEZ Marie-Claude GENEVRIERE Franck LABONNE-POTIERIS Sandra PELAUDEIX Julien RICQ	Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargée de prestations comptables Chargé de prestations comptables Référente actions sociales, chargée de prestations comptables Chargé de prestations comptables	Saisie-Validation de tous les actes en dépenses et en recettes Certification des services faits
Marie-Laure PASQUET Stéphane GILLY	Assistante - chargée de prestations comptables RNF Chargé de prestations comptables	Saisie-Validation des demandes de paiement issues de Chorus_DT

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2024-01-03-00008

Arrete subdélég ordo secondaire DREAL 01-2024



**SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
au titre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique**

Décision

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- VU** le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;
- VU** l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 23 juin 2023 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 3 janvier 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Vincent JECHOUX directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Section I : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à :

- David GOUTX, directeur régional délégué,
- Éric SIGALAS, directeur adjoint,

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en qualité de RBOP régional délégué, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé pour les programmes énumérés ci-après, ainsi qu'à effet de signer les pièces comptables et documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement :

- 203 : infrastructures et services de transport pour le BOP 203 ALPC ;
- 205 : affaires maritimes pour le BOP 205 SATL ;
- 113 : paysage, eau et biodiversité pour le BOP 113 ALPC ;
- 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat pour le BOP 135 ALPC et pour le BOP 135 RNAQ ;
- 181 : prévention des risques pour le BOP 181 ALPC

Subdélégation de signature est également donnée à Christophe PICOULET, chef de la mission d'appui à la stratégie en région, Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission, et Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région pour signer les documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement pour les programmes précités.

ARTICLE 2 : subdélégation de signature est également donnée en tant que référent de BOP à :

- Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe du service aménagement, habitat, paysage et littoral (pour les BOP 135 ALPC et RNAQ)
- Michel DUZELIER, chef du service déplacement, infrastructures, transports (pour le BOP 203 ALPC)
- Pierre-Paul GABRIELLI, chef du service de prévention des risques naturels et hydrauliques (pour le BOP 181 ALPC)
- Ophélie DARSES, cheffe de service du service patrimoine naturel (pour le BOP 113 ALPC)

à l'effet de signer les actes découlant de la fonction de référent de budget opérationnel de programme (hors décision de subdélégation de crédits).

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations découlant de la fonction de responsable d'Unité Opérationnelle (RUO), selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP

- Éric SIGALAS, directeur adjoint pour le BOP énuméré ci-après :
 - le BOP 217 SDT2 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.

- Isabelle LASMOLES, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
 - les BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

- David GOUTX, directeur délégué, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
 - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 362 TECO : Écologie ;
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour le BOP énuméré ci-après :
 - BOP 181 ALPC : Prévention des risques

aux chefs de services métiers et chefs de mission désignés ci-après :

- Ophélie DARSEES pour le BOP 113 ALPC et le BOP 362 TECO,
- Valérie PEREIRA-MARTINEAU pour les BOP 135 ALPC et RNAQ , le BOP 362 TECO et le BOP 380 ALPC,
- Louis GAGET pour le BOP 174 CLIM,
- Pierre-Paul GABRIELLI pour le BOP 181 ALPC,
- Michel DUZELIER pour le BOP 203 ALPC,
- Patrice DELBANCUT pour le BOP 159 CGDD,
- Cyril MOUILLOT pour le BOP 217 SDT2, le BOP 363 et le BOP 364

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est également donnée en matière d'ordonnancement secondaire tant en dépenses qu'en recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, aux autres agents désignés ci-après :

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Éric SIGALAS, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
 - BOP 217 SDT2 et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
 - BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;
 - BOP 363 : compétitivité ;
 - BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.
- Isabelle LASMOLES, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci-après,
 - BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
 - BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;

- BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;
- BOP 362 TECO : Ecologie ;
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

- David GOUTX, directeur délégué, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 217 SGAC (pour l'action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
- BOP 362 TECO : Ecologie
- BOP 363 : Compétitivité
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 181 ALPC : prévention des risques
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

Pour le BOP 113 ALPC

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;
 Alain MOUNIER, chef du département Appui Support Transversalités ;
 Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;
 Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;
 Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département ;
 Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, cheffe du département eau et ressources minérales ; Hervé TREHEIN, adjoint à la cheffe du département ;
 Julien PELLETANGE, chef du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département ;

Direction

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Romain VACHON, chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;
 Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR ;

Pour le BOP 113 ALPC action 1

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef de département aménagement, paysage et littoral ; Bruno LIENARD, adjoint au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Pour le BOP 113 ALPC action 7

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN ; adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Bruno LIENARD, adjoint au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ; Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

BOP 135 ALPC action 4 et 7

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;

Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;

Pour le BOP 159 CGDD

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;
Patrice GREGOIRE, chef de projet responsabilisation des acteurs économiques ;
Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;
Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;
Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

Mission Évaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, chef de mission ;
Jean HUART, adjoint au chef de mission ;
Anthony LE ROUSIC, chef du pôle plans schémas programmes ;
Jamila TKOUB, cheffe du pôle projets ;
Marie-Hélène LAPEYRE-HAMOIR, responsable de gestion administrative ;

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

Jérôme STAUB, chef de la mission ;
Pascal PRÉVOT, adjoint au chef de la mission ;

Pour le BOP 174 CLIM

Service Environnement Industriel (SEI)

Louis GAGET, chef de service ;
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;
David SANTI, chef du département énergie, sol et sous-sol ;

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Pour le BOP 181 ALPC

Service Environnement Industriel (SEI)

Louis GAGET, chef de service ;
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;
Nordine AÏT TALI, chef du département sécurité industrielle ;
Christophe MARTIN, chef du département risques chroniques ;
David SANTI, chef du département énergie, sol et sous-sol ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service ;
Lætitia NICOLAY, adjointe au chef de service ;
Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif,
Mickael BEAUQUIN, assistant comptable,
David FRYDMAN, gestionnaire comptable ;
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;

Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ; Chrystelle FREMAUX, adjointe au chef du département ;
Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente Atlantique ; Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département ;
Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne ; Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département ;
Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique ;
Didier BRETON, techniciens ;
Alexandre BRETTON, responsable de pôle hydrométrie Vienne Charente Atlantique ;
Pierre BERTRANNE, chef de l'antenne hydrométrie Adour ; Hervé LAVAL, chef de l'antenne hydrométrie Dordogne ; Stéphane RENWEZ, chef de l'antenne hydrométrie Gironde ;

BOP 181- Action 9

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;
Séverine GODIN, cheffe division proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique de la division des moyens matériels et financiers ;

Division ASN Bordeaux

Paul DE GUIBERT, chef de division ;

Pour le BOP 203 ALPC

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;
Gilles PINEL, chef du département régulation des transports routiers ; Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département ;

Philippe LANDAIS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ;
Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département investissements sur routes nationales Bordeaux ;
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;
Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;
Claudine VAILLANT-BUFFIN, Catherine DRASIN, gestionnaires financières ;
Séraphine LEHACAUT, Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;
Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ; Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département ;
Pierre ESCALE, chef de l'unité contrôle des transports Nord ;

Michel GARDERE, Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Younès DAHI, Stéphanie CADIOT, Stéphane PICARD, Bernard KENKLE, Manon DUPONT, Mackenson GREFFIN, Pauline DEMONTREUX (par intérim), responsables d'opérations ;
Aurélié RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

Pour la certification du service fait : Quentin VANDAELE, Florent LOPEZ, Ludienne VERGEAU, Léa BOULLIERE, adjoints aux responsables d'opérations,
Didier MONNETREAU, Sophie ROY, chargés d'affaires foncières.

Pour le BOP 216 CPRH-CASR

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Pour les BOP 217 SDT2

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de mission ; Aurélié DRAPIER, adjointe au chef de mission ;
Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ;

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;
Sylvie BARRIERE-GRIAS, cheffe du département ressources humaines ; Stéphane VERRON, adjoint à la cheffe du département et chargé du dialogue social ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Karine LARUELLE, cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers ; Isabelle LAURIN, adjointe à la cheffe de division ;
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique.
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Service Supports Mutualisés (SSM)

Virginie STORA, cheffe de service par interim ;
Hugues COLLIN, chef du département financier et comptable ;

Pour le BOP 217 SGAC

Mission Transition Ecologique (MTE) pour le partenariat associatif

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;
Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de mission ; Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission ;
Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ;

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique.
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Pour le BOP 354

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Dolores TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Marie-Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

Pour le BOP 362 TECO

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSES, cheffe de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;
Alain MOUNIER, chef du département Appui Support Transversalités ;
Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;
Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;
Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ; Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département ;
Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, cheffe du département eau et ressources minérales ; Hervé TREHEIN, adjoint à la cheffe du département ;
Julien PELLETANGE, chef du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département ;

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service ; Lætitia NICOLAY, adjointe au chef de service ;
Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif ;
Mickael BEAUQUIN, assistant comptable ;
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;
Julien MORIN, chef du département ouvrages hydrauliques ;

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;
Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Bruno LIENARD, adjoint au chef du département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, chargée de mission,
Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;
Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

Pour le BOP 363

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Marie-Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;

Dolores TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 380

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Bruno LIENARD, adjoint au chef du département ;

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ; Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;

Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

Pour le BOP 723

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ; Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux ;

Dolores TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Marie-Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division de proximité Limoges ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Section II : subdélégation de signature en matière de validation des actes dans l'application CHORUS

DT

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée pour valider dans l'outil CHORUS DT les actes d'ordonnancement secondaire, pris pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, aux agents identifiés ci-dessous et conformément au profil défini pour chacun d'entre eux.

Profil service gestionnaire :

Direction : Maria-Line RICHER, Nina ALOUANE-REGNIER

Mission de soutien à la direction : Maria-Line RICHER, Charlotte GUICHARD, Nina ALOUANE-REGNIER

DZDS : Jocelyne TONDA

MEE : Dany FURT, Cindy RENAUDIN

MTE : Caroline BECHADE, Brigitte ROYER

SEI : Michelle GONZALES, Nadine HERISSON-MUTEL, Hadidja ZOUBERT, Vanessa ROCA, Pascale DELOMENIE

MASR : Christelle SALDIAS, Maria-Line RICHER

SG : Christelle ANDRIEUX, Séverine GODIN, Elodie JUTEAU, Martine PONCIN, Christine SABATHIE, Dolores TONNET, Sylvie GUILLOTIN, Laeticia MARCHADOUR

SSM : Virginie BEALAS, Liberate NAHIMANA, Corinne NOGUEIRA

SDIT : Natacha KALBFUSS, Séverine MARTINET, Sébastien PUYGRENIER, Maryline BALASTEGUI, Stéphanie BORDERON, Sabine GUILLOT DE SUDUIRAUT,

SAHPL : Sylvie DUHAMEL, Vanessa ROCA

SPN : Jean-Philippe ARNAULT, Sylvie FIRMIN, Virginie PAIN

SRNH : Mickaël BEAUQUIN, Vanessa BOUTIER, Nathalie MERCIER, David FRYDMAN

UbD 16-86 : Gisèle CASTILLE, Sandra DIVERD, Patricia LIBERT,

UbD 17-79 : Coralie LEVY

UD24-47 : Laetitia DARNIS, Marc LE DENMAT, Marie-Christine de MAILLARD, Florence RODRIGUES

UD 33 : Véronique BEGOT, Martine LOPEZ, Laurence FAUCHE

UD 40-64 : Corinne DUBEGUIER, Laurence PAPP, Stéphanie PORTELLI

GRUD : Marie-Catherine DAUMARD, Sylvie SIGNARBIEUX

ASN : Paul DE GUIBERT, Martine KUNTZ, Fabienne MILLAUD, Pierre RIBERA, Frédérique TEYSSIERES

MIGT : Nathalie PLANA

TEDET : Philippe ROUBIEU, Olivier HAMEURY, Christophe LUC, Pascal DUCHATEAU

Profil gestionnaire de factures : Dolores TONNET, Martine PONCIN, Christelle ANDRIEUX, Christine SABATHIE, Elodie JUTEAU.

Profil gestionnaire valideur : Christelle ANDRIEUX, Dolores TONNET, Martine PONCIN, Christine SABATHIE, Elodie JUTEAU, Paul DE GUIBERT.

Section III : Subdélégation de signature en matière de validation des dépenses réalisées avec une carte achat

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputées sur les BOP 113, 159, 181, 203, 207, 217, 354, à Myriam SAPPEY, Christine SABATHIE, Bernard FOURNET, Benoît COGNAC, Séverine GODIN, Martine PONCIN, Dolores TONNET, Christelle ANDRIEUX.

ARTICLE 7 : sont exclus de la présente délégation :

- les décisions motivées de ne pas se conformer à l'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire en région en matière d'engagement des dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État ;
- pour les crédits du BOP 162, les arrêtés attributifs de subvention et les conventions de titre VI dont le montant est supérieur à 50 000 € hors taxes, ainsi que les lettres de notification correspondantes ;
- pour les crédits des autres BOP les conventions de financement et actes d'attribution de subvention supérieurs à 150 000 € quel qu'en soit le bénéficiaire.

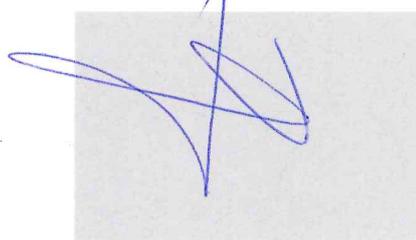
ARTICLE 8 : La présente subdélégation sera transmise à la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, à la Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et aux comptables assignataires : Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

ARTICLE 9 : La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en date du 28 septembre 2023.

ARTICLE 10 : La présente décision est exécutoire au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 3 janvier 2024

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de la
région
Nouvelle-Aquitaine



Vincent JECHOUX

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2024-01-03-00007

Arrete subdeleg signature DREAL administration
générale 01 2024



SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

en matière d'administration générale et de représentation du pouvoir adjudicateur

Décision

**du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Nouvelle-Aquitaine**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique du 5 novembre 2023 portant nomination de M. Vincent JECHOUX en qualité

de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine du 23 juin 2023 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, du 3 janvier 2024 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Section I – Administration générale

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. David GOUTX, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est également donnée aux directeurs adjoints et directrice adjointe ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après, à :

- Isabelle LASMOLES : codes A1, A52, B, C, D
- Fabien MASSON : codes A1, A52, F, G2
- Éric SIGALAS : codes A, H

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent ou empêché.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après :

Pour la mission de soutien à la direction (MSD)
--

Nathalie LOOTVOET, cheffe de mission : code A1

Brice GALERA, adjoint à la cheffet de mission : code A1

Pour la délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Romain VACHON, chef de la délégation : codes A1, A52

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation : codes A1 et A52

Pour la mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de mission : codes A1, A26 à A42, A52

Aurélié DRAPIER, adjointe au chef de mission : A1, A26 à A42, A52

Pôle service social régional

Valérie KOUASSI, conseillère de service social du travail : code A1

Pôle Pilotage des moyens en région

Gaël ALGRANTI, responsable de pôle : code A1

Pôle appui aux services et développement des compétences

Audrey GUILMART-DELACOSTE, responsable de pôle: code A1

Pôle pilotage des ressources humaines ZGE

Laurence AUCHER, responsable de pôle : codes A1, A26 à A42

Pour la mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission: codes A1, A52, D1 à D5

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission : codes A1, A52, D1 à D5

Projet climat – énergies renouvelables

Adeline PAGES, cheffe de projet : code A1

Projet acteurs économiques

Patrice GREGOIRE, chef de projet: code A1

Projet filières – matériaux biosourcés

M. Philippe GARIN, chef de projet : code A1

Projet territoires en transition

Sylvie FRUGIER cheffe de projet : code A1

Projet économie circulaire - bas carbone

Sophie TERRIEUX, cheffe de projet : code A1

Pour la mission connaissance et analyse des territoires (MiCAT)

Jérôme STAUB, chef de mission : codes A1, A52

Pascal PREVOT, adjoint au chef de mission : codes A1, A52

Pour la Mission Evaluation Environnementale (MEE)

Pierre QUINET, chef de mission : codes A1, A52, I2

Jean HUART, adjoint au chef de mission : codes A1, A52, I2

Pôle plans schémas programme

Anthony LE ROUSIC, chef du pôle : codes A1, I2

Pôle projets

Jamila TKOUB, cheffe du pôle : codes A1, I2

Pour le Service Supports Mutualisés (SSM)

Virginie STORA, cheffe de service par intérim : codes A1, A29 à A42, A52

Département technique informatique et logistique

Marie BASTIAT, cheffe du département : A1, A50

Cédric MECHEKHAR, adjoint à la cheffe du département : A1, A50

Unités logistiques :

Stéphane DAUDE, chef de l'unité logistique Bordeaux : code A1, A50

Eric PEYRONNET, chef de l'unité logistique Limoges : code A1, A50

Franck BERNERON, chef de l'unité logistique Poitiers : code A1, A50

Unités Informatiques :

Frédéric ROUCOUL, chef de l'unité informatique de Bordeaux : code A1

Julien RIVIERE, chef de l'unité informatique de Poitiers : code A1

□

Département financier et comptable

Hugues COLLIN, chef du département : code A1

Laurent CHARLES, adjoint au chef du département : code A1

Marie-Gaëlle SAEZ, responsable de la mission qualité comptable : code A1

CPCM Limoges :

Laurent CHARLES, responsable du CPCM ; code A1

Amandine DOFUNDO, responsable de l'unité marchés complexes et DIRCO : code A1

Delphine PHALIPPOUT, appui responsable unité comptable DRAAF-DDI : code A1

CPCM Bordeaux :

Isabelle PORCHERON, responsable du CPCM : code A1

Enguerrand POUPINEAU, responsable de l'unité comptable 1 :code A1

Deborah FONTANIER, responsable de l'unité comptable 3 : code A1

CPCM Poitiers :

Anne-Marie VITA-BEAUFILS, responsable du CPCM ;

Sylvie MARTIN, responsable de l'unité comptable DREAL : code A1

Pour le Secrétariat Général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général : codes A1 à A27, A29 à A42, A43 bis à A54, D6, H

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe : codes A1 à A27, A29 à A42, A43 bis à A54, D6, H

Nathalie POEY, cheffe du pôle conditions de travail: code A1

Département affaires juridiques et commande publique

Aude BLANCHARD, cheffe du département : code A1

Agnès BESSIERES, adjointe à la cheffe du département : code A1

Département ressources humaines

Sylvie BARRIERE-GRIAS, cheffe du département : codes A1 à A27, A29 à A42, A43 bis à A54, D6

Stéphane VERRON, adjoint à la cheffe du département et chargé du dialogue social : codes A1 à A27, A29 à A42, A43 bis à A54, D6

À Poitiers

Karine LARUELLE, cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A52

Isabelle LAURIN, adjointe à la cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A52

À Limoges

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A54

Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division de proximité de Limoges : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A54

Orla AUXEMERY, cheffe de la division formation recrutement : code A1, A53, A54

À Bordeaux

Séverine GODIN, cheffe de division de proximité de Bordeaux : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A54

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité de Bordeaux : codes A1 à A27, A 29 à A42 et A44 à A54

Département moyens et gestion financière

Bernard FOURNET, chef du département : codes A1, A46 à A52

Benoît COGNAC, adjoint au chef du département : codes A1, A46 à A52

Dolorès TONNET, cheffe de division moyens matériels et financiers : codes A1, A46 à A52

Pour le Service Environnement Industriel (SEI)

Louis GAGET, chef de service : codes A1, A45, A52, E1

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service : codes A1, A45, A52, E1

Département Sécurité industrielle

Nordine AÏT ALI, chef du département : code A1

Eric MOULARD, adjoint au chef du département : code A1

Division risques accidentels

Cédric MONTASSIER, chef de division : code A1

Division équipements sous pression

Eric MOULARD, chef de division : code A1

Division canalisations

Annick DE MENORVAL, cheffe de division et coordonnatrice du pôle Canalisations : code A1

Département risques chroniques

Christophe MARTIN, chef du département : code A1

Céline FANZY, adjointe au chef du département : code A1

Jacques GERMAIN, chargé de mission Carrières : code A1

Département énergie sol et sous-sol

David SANTI, chef du département : codes A1, E1

Division mines et après-mines

Monique ALLAUX, adjointe au chef du département et cheffe de la division : codes A1, E1

Division mines et après-mines uranium

Christophe SIMBELIE, chef de la division : codes A1,

Pôle pilotage, réglementation et véhicules

Fabrice HERVE, chef de pôle : code D

Stéphanie HUGON, coordinatrice régionale véhicules : code D

□

Pour le Service Déplacements, Infrastructures, Transports (SDIT)

Michel DUZELIER, chef de service : codes A1, A52, B, C, D

Fabien COUPE, adjoint au chef de service : codes A1, A52, B, C, D

Département administratif et financier

David ZANARDELLI, chef du département : code A1

Lydie LABBE, adjointe au chef de département : code A1

Département investissements sur routes nationales – Site de Bordeaux

Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département : codes A1, C2, D1, D2, D4, D5

Michel GARDERE, Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, responsables d'opérations : code A1, C2

Département investissements sur routes nationales – Site de Poitiers

Philippe LANDAIS, chef du département : codes A1, C2, D1, D2, D4, D5

Aurélie RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations : code A1, C2, D2, D5

Stéphanie CADIOT, Younès DAHI, Stéphane PICARD, Bernard KENKLE, Maïon DUPONT, Mackenson GREFFIN, responsables d'opérations et Pauline DEMONTREUX, responsable d'opérations par intérim : code A1, C2

Département mobilité et infrastructures ferroviaires

Stéphane MORANCAIS, chef du département : codes A1, D1, D2, D4, D5

Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département : codes A1, D1, D2, D4, D5

Département régulation des transports routiers

Gilles PINEL, chef du département : codes A1, B, D

Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département : codes A1, B, D

Unité registre des transports

Christelle DUFRECHE, cheffe de l'unité Registre des transports Sud : codes A1, B, D2, D4, D5

Michel LAFON, adjoint à la cheffe de l'unité registre des transports: codes A1, B, D2, D4, D5

James ROBINEAU-FAZILLEAU, chargé de mission registre, référent régional des procédures : codes A1 et B

Unité contrôle des transports Sud

Vincent DUMEAU, responsable du secteur Gironde – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Joëlle BROUCA, responsable du secteur sud – contrôle des transports terrestres (64 – 40) : codes A1, B14

Unité contrôle des transports Nord

Pierre ESCALE, chef de l'unité contrôle des transports Nord : codes A1, B

Chantal DEBIAIS, responsable du secteur Charente du contrôle des transports terrestres (Nersac) : codes A1, B14

Khaled LEFTI, responsable du secteur Deux-Sèvres du contrôle des transports terrestres (Niort) : codes A1, B14

Jean-Luc SOIRAT, chef du secteur de Limoges – contrôle des transports terrestres : codes A1, B14

Alexandre FAURE, adjoint au chef du secteur de Limoges : codes A1, B14

Willy DE PETRIS, responsable du secteur Charente-Maritime du contrôle des transports terrestres (Périgny) : codes A1, B14

Valéry PERRIN, responsable du secteur Vienne du contrôle des transports terrestres (Poitiers) : codes A1, B14

Pour le Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service : codes A1, A52, D1 à D5

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service : codes A1, A52, D1 à D5

Département aménagement, paysage et littoral

Christophe BELOT, chef du département : codes A1, D1 à D5

Bruno LIENARD, adjoint au chef de département : codes A1, D1 à D5

Département Habitat

Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département : codes A1, D1 à D5

Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département : codes A1, D1 à D5

Elise CHARPENTIER, cheffe de pôle parc privé et politique du logement : codes A1, D1 à D5

Eric BELET, chef de pôle parc public et politiques sociales du logement : codes A1, D1 à D5

Pour le Service Patrimoine Naturel (SPN)

Ophélie DARSEES, cheffe de service : codes A1, A52, G1, G3, G4

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service : codes A1, A52, G1, G3, G4

Département appui support et transversalités

Alain MOUNIER : codes A1, G1, G3, G4

Département Biodiversité, Continuités et espaces naturels

Alain VEROT, chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Sophie KERLOC'H, adjointe au chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Département Biodiversité, espèces et connaissance

Julien PELLETANGE, chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Département eau et ressources minérales

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, cheffe du département : codes A1, G1, G3, G4

Hervé TREHEIN, adjoint à la cheffe du département : codes A1, G1, G3, G4

Pour le Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service : codes A1, A45, A52, F, G2

Lætitia NICOLAY, adjointe au chef de service : codes A1, A45, A52, F, G2

Corinne MOUADDINE, cheffe du bureau administratif – chargée de mission budgétaire : codes A1 , A52

Département risques naturels

Agnès CHEVALIER, cheffe du département : code A1, A52, G2

Département ouvrages hydrauliques

Julien MORIN, chef du département : codes A1, A52, F, G2

Christelle FREMAUX, adjointe au chef du département : codes A1, A52, F, G2

Division de Limoges

Xavier ABBADIE, Marion CENTOFANTI, Xavier DUCREUX, Cyril PETITPAS, Arnaud PAYET, Gisèle PALADINI, Emilien MARTHON, inspecteur(trice)s de la sécurité des ouvrages hydrauliques : code F

Division de Bordeaux

Valérie FLOUR, Emmanuel CREISSELS, Isabelle REUILLE, Brice TAUDIN, Laurent CANTEGRIT, Adrien ANINAT, Samuel GOYARD, inspecteur(trice)s de la sécurité des ouvrages hydrauliques : codes F, G2

Département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne

Yan LACAZE, chef du département : codes A1, A52, G2

Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département : codes A1, A52, G2

Division prévision des crues

Vincent DOURDET , Sanda GENIN, Dominique OLLIVIER, Romane PERRIN, chef(fe)s de projets : code G2

Elisabeth RENWEZ, Laurent DIEVAL, François PERON, Judith BARES-MENCIA, Alexandre DANNE-CALLEGARI, chargé(e)s de projets : code G2

Division hydrométrie

Pierre BERTRANNE, Stéphane RENWEZ, Hervé LAVAL, chefs d'antenne : codes A1, A52

Département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département : codes A1, A52, G2

Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département : codes A1, A52, G2

Pôle maintenance et informatique

Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique : codes A1, A52, G2

Kevin BECK, Eric PELHATE, référents informatique et qualité du DHPC VCA : code G2

Pôle prévision des crues

Christophe ASTIER, ingénieur chef de projets en prévision des crues et des inondations : code G2

Kanto RAKOTOVAHINY, ingénieur chef de projets en hydrologie et hydraulique : code G2

Eric BLANCHETON, Vincent DOSDA, Régis CHABOT, Christophe ASTIER, prévisionnistes des crues : code G2

Pôle hydrométrie

Alexandre BRETTON, responsable du pôle hydrométrie : codes A1, A52, G2,

Moustapha N'DIAYE, Bertrand AMILIEN, Christophe BOURGUIGNON, Arthur ANFRAY, Mickaël COURREGES, prévisionnistes des crues : code G2

Autres agents de la DREAL participant à la prévision des crues : Mickaël BEAUQUIN (SRNH), Nathalie MERCIER (SRNH), Catherine ALLAIN (SRNH), Bernard HERY (SRNH) : code G2

Pour les unités départementales

Pour le département de la Gironde

Olivier PAIRAULT, chef de l'unité départementale : codes A1, A52

Peggy HARLE, adjointe au chef de l'unité départementale et cheffe de la cellule risques accidentels : codes A1, A52

Nicolas SANCHEZ, responsable de la cellule risques chroniques : code A1

Jean-Christophe COURSEAU, chef de la cellule véhicules par intérim : code A1

Stéphane DORE, Sabrina MOUFFLE, Thomas BERGANTZ, technicien(ne) cellule véhicules : code A1

Pour les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne

Sébastien MOUNIER, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Christian REUTENAUER, adjoint au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Pour les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

Georges DERVEAUX, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Véronique GAZDA et Xavier VIAMONTE, adjoints au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Pour les départements de la Charente et de la Vienne,

Jean-François MORAS, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Brice POULIQUEN et Marc VIEL, adjoints au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Nicolas BLANCHET, responsable de la cellule véhicules Charente-Vienne : code A1

Loïc STEPHANT, responsable de la cellule environnement RTCD : code A1

Eric LOISEL, responsable de la subdivision environnement EI16 : code A1

Pierre BUSSON, responsable de la subdivision carrière, déchets, éolien : code A1
Stéphane FAUVAUD, responsable de la subdivision environnement CDE 16 : code A1

Pour les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime :

Charles-Henri TAVEL, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52
Jean-Philippe GIONTA, adjoint au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52,

Pour les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse

Benoît ROUGET, responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52
Anne PERREAU, adjointe au responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52

Section II – Représentation du pouvoir adjudicateur

Restent soumis au visa de Vincent JECHOUX, David GOUTX, d'Isabelle LASMOLES, de Fabien MASSON ou d'Éric SIGALAS tous les actes qui demeurent réservés à la signature du préfet par l'arrêté du 30 janvier 2023 susvisé.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés et les accords-cadre de fournitures, services et travaux, ainsi que les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation et leur exécution, à l'exception :

- de la décision d'attribution et de la signature des marchés publics de travaux, fournitures et services, dont le montant est supérieur aux seuils européens applicables aux procédures formalisées ;
- des avenants ou des modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation, qui, cumulés avec le montant initial du marché, conduisent à dépasser les seuils européens applicables aux procédures formalisées ;
- des décisions d'affermissement, les avenants ayant une incidence financière (quels qu'en soient le montant et l'incidence) et toutes les modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation .

- David GOUTX, directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP, y compris le BOP 205 SATL : affaires maritimes
- Éric SIGALAS, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;

- BOP 217 SDT2 et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
- BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;
- BOP 363 : compétitivité ;
- BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.

- Isabelle LASMOLES, directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après,

- BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
- BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;
- BOP 362 TECO : Ecologie ;
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

- David GOUTX, directeur délégué, pour les BOP énumérés ci après,

- BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
- BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 217 SGAC (pour l'action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
- BOP 362 TECO : Ecologie
- BOP 363 : Compétitivité
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

- Fabien MASSON, directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :

- BOP 181 ALPC : prévention des risques ;
- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : sites, paysages, publicité

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

Pour le BOP 113 ALPC

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSES, cheffe de service

Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;

Alain MOUNIER, chef du département appui support et transversalités

Direction

Jonathan LEMEUNIER, directeur de projet éolien offshore, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR

Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Romain VACHON, chef de la délégation ;

Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation

Pour le BOP 113 ALPC action 1**Service Habitat, Paysage et Territoires Durables (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ;

Bruno LIENARD, adjoint au chef du département aménagement, paysage et littoral

Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ**Service Habitat, Paysage et Territoires Durables (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef de service ;

Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

Pour le BOP 135 ALPC actions 4 et 7**Mission transition Écologique (MTE) :**

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 159 CGDD**Mission transition Ecologique (MTE) :**

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Mission Evaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, chef de mission ;
Jean HUART, adjoint au chef de mission

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

Jérôme STAUB, chef de la mission
Pascal PREVOT, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 174 CLIM

Service Environnement Industriel (SEI) :

Louis GAGET, chef de service ;
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service

Pour le BOP 181 ALPC

Service Environnement Industriel (SEI) :

Louis GAGET, chef de service ;
Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service ;
Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service ;
Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif ;
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;
Julien MORIN chef du département ouvrages hydrauliques ;
Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente ;
Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne ;

Pour le BOP 181 action 9

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;
Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;
Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière ;
Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux ;
Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Division ASN Bordeaux

Paul DE GUIBERT, chef de division

Pour le BOP 203 ALPC

Service Déplacements Infrastructures et Transports (SDIT)

Michel DUZELIER, chef de service ;
Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;
Gilles PINEL, chef du département régulation des transports routiers ;
Vinciane GUILLOT, adjointe au chef du département investissements sur routes nationales Bordeaux ;
Philippe LANDAIS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ;
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;
Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ;
Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département régulation des transports routiers ;
Pierre ESCALE, chef de l'unité contrôle des transports Nord ;

Dans la limite de 25 000 € H.T. : Stéphanie CADIOT, Stéphane PICARD, Bernard KENKLE, Michel GARDERE, Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Younès DAHI, Manon DUPONT, Mackenson GREFFIN, Pauline DEMONTREUX, responsables d'opérations ;
Aurélié RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

Pour le BOP 216 CPRH-CASR

Secrétariat général (SG) :

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;
Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;
Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière ;
Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux ;

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Pour le BOP 217 SDT2

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de mission ;

Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission

Secrétariat général (SG) :

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;

Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière ;

Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux ;

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Service Supports Mutualisés (SSM) :

Virginie STORA, chef de service par intérim

Pour le BOP 217 SGAC

Mission transition Écologique (MTE) :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de mission ;

Aurélie DRAPIER, adjointe au chef de mission

Secrétariat général (SG)

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;

Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;

Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ;

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité

professionnelle ;
Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique.

Pour le BOP 362 TECO

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Ophélie DARSEES, cheffe de service ;
Bénédicte GUERINEL, adjointe à la cheffe de service ;
Alain MOUNIER, chef du département appui support et transversalités

Mission Transition Écologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ;
Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service ;
Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;
Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ;
Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

Pour le BOP 363

Secrétariat général (SG) :

Cyril MOUILLOT, secrétaire général ;
Virginie STORA, secrétaire générale adjointe ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière

Mission transition Écologique (MTE) :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ;

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 380

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ;

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ;

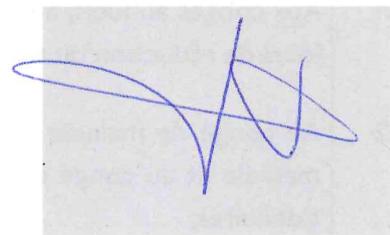
Fabien COUPE, adjoint au chef de service.

ARTICLE 4 : La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'administration générale du 28 septembre 2023.

ARTICLE 5 : La présente décision est exécutoire au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le 3 janvier 2024

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de la
région
Nouvelle-Aquitaine

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink. The signature is stylized and appears to be 'V. Jechoux'.

Vincent JECHOUX

— ANNEXE 1—

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p><u>A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE –</u></p> <p><u>I- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestions des ressources humaines,</u></p> <p><u>- pour les fonctionnaires des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements</u></p> <p><u>- et pour les fonctionnaires relevant des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité</u></p> <p>Les décisions relatives :</p>	<p>Décret 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n° 2019-1465 du 26 décembre 2019</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2016</p> <p>Arrêté du 26 décembre 2019</p>
A1	Aux congés annuels, à l'attribution et à la gestion des jours de réduction du temps de travail ;	
A2	Au congé de maladie ordinaire, au congé de longue maladie et au congé de longue durée pour les fonctionnaires;	
A3	Aux congés de maternité ou pour adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant ;	
A4	A la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés et à l'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (y compris décision de ré-	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	intégration) pour les fonctionnaires ;	
A5	Pour les agents contractuels au congé de maladie ordinaire,, au congé de grave maladie et à la reprise de fonction à l'issue du congé	
A6	Pour les fonctionnaires stagiaires uniquement, aux congés sans traitement, prévus aux titres IV et V du décret du 7 octobre 1994 :	Décret n°94-874 du 7 octobre 1994
A7	Au congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail;	
A8	Aux autorisations d'absence ;	
A9	A l'ouverture, à la fermeture et à la gestion d'un compte épargne-temps ;	
A10	A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	
A11	A l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	
A12	A l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le chapitre 1 ^{er} du titre II du décret du 27 janvier 2017	
A13	L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires du 1 ^{er} groupe pour les fonctionnaires, à l'exception du corps des administrateurs civils L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires conduisant à un avertissement ou un blâme pour les agents contractuels	
A14	Pour les agents contractuels à un congé sans rémunération : - Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ;</p> <p>- Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent non titulaire.</p> <p>A un congé pour raison de famille, pour convenances personnelles, de présence parentale, pour création d'une entreprise.</p>	
A15	Au congé bonifié pour les fonctionnaires	
A16	<p>Au congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale</p>	
A17	Aux mises en disponibilité d'office et de droit	
A18	Aux aménagements et facilités d'horaires	
A19	<p>Au congé de formation professionnelle,</p> <p>Au congé pour validation des acquis de l'expérience,</p> <p>Au congé pour bilan de compétences,</p> <p>Au congé pour formation syndicale ;</p>	
A20	<p>Au congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ;</p> <p>Au congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle</p> <p>Au congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens.</p>	
A21	Au congé de solidarité familiale, au congé de présence parentale, au congé parental ;	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A22	A la gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;	
A23	A l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;	
A24	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs civils	
A25	La reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée et de congé parental:	
A26	Au recrutement des agents contractuels relevant de l'article 6 quater et de l'article 6 sexies de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et à tous les actes afférents à leur gestion ne nécessitant pas l'avis préalable d'une CCP	
A 27	A la mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement par les articles 105 et 109 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n°2009-129 du 26 octobre 2009	
A 28	Aux opérations de recrutement des SACDD relevant de la spécialité "administration générale"	
A29	Aux avancements d'échelon pour les SACDD et TSDD uniquement	
	<p><u>II- Pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'Etat relevant du ministre chargé du développement durable et affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région ou d'un département de la région Nouvelle-Aquitaine.</u></p> <p>Les décisions relatives :</p>	<p>Décret 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n° 2019-1465 du 26 décembre 2019</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2016</p> <p>Arrêté du 26 décembre 2019</p>
A30	A la nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire,	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A31	Aux opérations de recrutement y compris pour le recrutement des travailleurs en situation de handicap en application du décret du 25 août 1995	
A32	Pour les stagiaires du corps des adjoints administratifs : <ul style="list-style-type: none"> - le report, la prorogation et la prolongation de stage - la titularisation et le refus de titularisation - le détachement pour nécessité de service et la réintégration à l'issue de cette période 	
A33	A l'avancement : <ul style="list-style-type: none"> — l'avancement d'échelon ; — la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ; 	
A34	Aux mutations : <ul style="list-style-type: none"> — qui entraînent ou non un changement de résidence ; — qui modifient la situation de l'agent ; 	
A35	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	
A36	A l'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires du 2ème au 4ème groupe	
A37	<ul style="list-style-type: none"> — A l'accueil et à l'affectation en position d'activité ; — A l'accueil en détachement et à l'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ; — Au détachement ; — A l'intégration directe ; — A la mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général, pour convenances personnelles, pour créer ou reprendre une entreprise ; — A la réintégration après détachement, disponibilité. 	
A38	A La cessation définitive de fonctions :	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<ul style="list-style-type: none"> — l'admission à la retraite ; — l'acceptation ou le refus de la démission ; — le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ; — la radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire 	
A39	Au reclassement pour l'inaptitude à l'exercice des fonctions	
A40	Au maintien d'activité au delà de la limite d'âge	
	<p><u>III- Pour les ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié</u></p>	
A41	Tous les actes afférents à la gestion administrative des ouvriers des parcs et ateliers	
	<p><u>IV- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestion des ressources humaines, pour les fonctionnaires des corps et emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité, affectés dans une direction départementale interministérielle de la région Nouvelle-Aquitaine</u></p>	
A42	<p>Pour les fonctionnaires, les actes mentionnés aux A7, A8 uniquement autorisations d'absences relatives au droit syndical, A9 uniquement ouverture, fermeture et gestion du CET, A11, de A16 à .17, de A19 à A24, A27 et 29 de la présente décision</p> <p>Pour les agents contractuels, les actes mentionnés aux A7, A8 uniquement autorisations d'absences relatives au droit syndical, A9 uniquement ouverture, fermeture et gestion du CET, A11, A14, A16, de A19 à A22, A24 et A26 de la présente décision,</p> <p><u>V Autres actes de gestion :</u></p>	
A43	Pour tous les agents éligibles à la NBI :	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	les arrêtés déterminant les postes éligibles et le nombre de points attribués à chacun d'eux	
A43 bis	les arrêtés individuels portant attribution des points aux titulaires des postes mentionnés par l'arrêté ci-dessus.	
A44	L'établissement et la signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État.	
A45	Les commissionnements et habilitations à procéder à des constatations ou contrôles.	
A46	Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail	
A47	Délivrance des autorisations requises pour exercer les fonctions d'expert ou d'enseignant	
A48	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers et responsabilité civile	Circ. N° 2003-64 du 3 novembre 2003)
A49	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation.	Arrêté du 2 février 1993
A50	Autorisation de conduite des engins de l'Etat	
A51	Ordre de mission permanent Ordre de mission à l'étranger	
A52	Ordre de mission particulier	
A53	Convention de stage / Contrats d'apprentissage / convention de formation / convention de location de salles	
A54	Rémunération accessoire pour formateur et membre de jury concours / recrutement	
	<u>B – ANIMATION D'ENTREPRISES</u>	
B1	<u>SECTEUR TRANSPORTS</u> Délivrance des attestations de capacité à l'exercice des professions de Transporteur Public Routier de	Articles R.3113-2 à R.3113-48 du code des transports

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	personnes, de Transporteur Public Routier de Marchandises - Loueur; de Commissionnaire de Transport.	Articles R.3211-7 à R.3211-47 du code des transports Arrêté du 21 décembre 2015 (commissionnaires).
B2	Délivrance des certificats d'inscription au registre des Commissionnaires de Transports et décisions de radiation de ce registre.	Article R1411-1, R1411-2 à 25 du code des transports
B3	Décisions relatives aux poursuites d'exploitation en cas de décès ou d'invalidité de l'attestataire de capacité des Entreprises de Transport Public Routier de Marchandises et Commissionnaires de Transports	Décret N° 99-752 du 30/8/99 modifié (transports de marchandises). Art R1422 du code des transports (Commissionnaires).
B4	Délivrance des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de marchandises et des dérogations réglementaires à l'inscription au registre des transporteurs routiers Décision d'inscription au registre des Transporteurs-Loueurs et restitution des licences et de leurs copies conformes. Décisions de retrait des autorisations d'exercer, de suspension, de radiation du registre des transporteurs.	Décret N° 99-752 du 30/08/1999 modifié (transports routiers de marchandises)
B5-1	Délivrance des autorisations de transport international (hors communauté européenne) bilatérales	Arrêté du 12/7/2000
B5-2	Délivrance des autorisations et avis relatifs aux services réguliers de transport international de voyageurs	décret n° 2021-50 du 20 janvier 2021
B6	Décision d'agrément des centres de formation ou de renouvellement concernant les stages complémentaires "commissions de transport"	Arrêté du 21/12/2015 (relatif à la délivrance de l'attestation de capacité de commissionnaire de transport)
B7	Décisions d'agrément ou de retrait/ suspension des centres de formation pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire ou la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises et de personnes et décisions d'habilitation des agents chargés du contrôle des centres de formation.	Décret n° 2007-1340 du 11/09/07 relatif à la qualification initiale et à la formation continue Arrêté du 3/01/08 modifié (agrément des centres pour les formations transport de personnes et de marchandises)

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
B8	Agrément des centres de formation en charge des formations-examen et attestations de capacité de transport léger, et formations d'actualisation des connaissances.	Arrêté du 28/12/2011
B9	Délivrance des attestations des conducteurs des Etats tiers.	Arrêté du 11/3/03
B10	Convocation de la Commission territoriale des sanctions administratives	Art R3452-1 et suivant du code des transports
B 11	Inscription au Registre des Transporteurs des entreprises de transports publics routiers de voyageurs	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 12	Autorisation de poursuivre l'exploitation en cas d'incapacité physique ou légale de la personne titulaire de l'attestation de capacité professionnelle d'une entreprise inscrite au Registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 13	Délivrance et retrait des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de Voyageurs. Décision d'inscription au registre Voyageurs et restitution des licences et de leurs copies conformes et radiation. Décisions de radiation du registre des transporteurs routiers	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 14	Contrôle des réglementations du transport routier de marchandises, de voyageurs et commissionnaires de transport, organisation du contrôle et transmission des affaires pénales.	
C – PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES		
C1	Les décisions d'approbation des dossiers relatifs aux phases postérieures aux études d'opportunité des opérations d'investissement sur le réseau routier national, dans le cadre des dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 définissant les modalités d'élaboration, d'instruction, d'approbation et	Instruction gouvernementale du 29 avril 2014

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	d'évaluation des opérations d'investissement sur le réseau routier national, et toute procédure concourant à la réalisation et la mise en service des ouvrages.	
C2	<p>Les décisions et actes relatifs aux procédures foncières liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national dans le cadre des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations.</p> <p>D - <u>HABITAT, AMENAGEMENT, MOBILITE,</u></p>	
D1	<p>Les correspondances techniques adressées aux maires, aux présidents de collectivités locales ou leurs établissements publics, aux directeurs de société d'économie mixte ou d'établissements publics relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> l'animation des études ; <input type="checkbox"/> l'envoi des rapports et comptes-rendus ; <input type="checkbox"/> aux aides aux entreprises. 	
D2	<p>Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instruction de dossiers.</p>	
D3	<p>Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du préfet de région.</p>	
D4	<p>Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets.</p>	
D5	<p>Tous actes et correspondances entrant dans le champ de compétence de l'agent et relatifs à la gestion et à l'animation des dossiers relevant de la Direction Régionale de l'environnement, de aménagement et du logement</p>	
D6	<p>Les contrats de travail des architectes-conseils et paysagistes-conseils de l'État</p> <p>E - <u>ENERGIE</u></p>	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
E1	<p>Les courriers liés à l'instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d'offres pour la production d'électricité.</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire de l'électricité (guichets ouverts, appels d'offres), de la mise en service au suivi des installations en phase d'exploitation.</p> <p>Les courriers liés aux dispositifs de soutien aux électro-intensifs.</p> <p>Les courriers relatifs au suivi du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables : état technique et financier (transfert de capacité...), révision et élaboration</p> <p>Les courriers liés à l'instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d'offres pour la production de biométhane.</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire du biométhane (guichets ouverts, appels d'offres, appels à projets), de l'attestation mentionnée à l'article R446-3 du code de l'énergie, à la mise en service et au suivi des installations en phase d'exploitation.</p>	<p>Code de l'énergie livre III</p> <p>Code de l'énergie livre IV</p>
E2	<p>Les décisions d'attribution du label bas-carbone</p> <p>F - <u>SECURITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES</u></p> <p>Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et aux concours entre DREAL pour l'exercice de cette mission de contrôle.</p>	
G1	<p>G- <u>PROTECTION DE LA NATURE</u></p> <p>La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce</p> <p>Cette mission recouvre l'ensemble des opérations</p>	<p>Code de l'environnement</p> <p>Décret n° 2007-598 du 24 avril 2007 relatif à la transaction pénale en matière de police de l'eau et de police de la pêche en</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17, R437-6 et 7 du code de l'environnement.	eau douce
G2	Les actes relatifs à l'hydrométrie et à la surveillance et la prévision des crues Les actes relatifs aux études, évaluations, expertises des risques naturels	Code de l'environnement, code de l'urbanisme,
G3	La coordination des plans de conservation ou de restauration d'espèces	
G4	Le secrétariat des commissions régionales COGEPOMI ADOUR COGEPEMI GARONNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le comité de pilotage régional des orientations de gestion I de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de l'habitat, le comité régional natura 2000, le conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde, le comité régional de suivi du système d'information sur la nature et les paysages.	
	H - <u>REPRESENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX</u>	
	Signature des mémoires devant les tribunaux administratifs dans le cadre d'un référé.	
	I - <u>AUTORITE ENVIRONNEMENTALE</u>	
I1	Les avis de l'autorité environnementale relatifs aux projets Les décisions après examen au cas par cas de réaliser une étude d'impact pour les projets	
I2	Les accusés de réception de saisine de l'autorité environnementale. Les sollicitations d'avis des services dans le cadre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme. Les demandes de complément de formulaire de demande d'examen au cas par cas. Les décisions après examen au cas par cas de ne pas réaliser une étude d'impact pour les projets Les contributions aux cadrages préalables amonts pour les plans, projets et programmes.	

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2024-01-03-00010

décision subdélégation signature ANAH 01



SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

Décision

**du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
de la région Nouvelle-Aquitaine, délégué régional adjoint de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)**

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine, délégué régional adjoint de l'Anah

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R. 321-11 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 novembre 2023 nommant M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision préfectorale du 3 janvier 2024 de nomination de la déléguée régionale adjointe de l'Anah lui permettant de déléguer sa signature aux personnes placées sous son autorité ;

DÉCIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent JECHOUX, la délégation qui lui a été consentie sera exercée par les agents ci-après mentionnés :

- M. David GOUTX, directeur régional délégué ;
- Mme Isabelle LASMOLES, directrice régionale adjointe ;
- Mme Valérie PEREIRA MARTINEAU, cheffe du service aménagement, habitat, paysage et littoral ;
- Mme Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe du service aménagement, habitat, paysage et littoral ;
- Mme Bénédicte CHAUTARD, cheffe du département habitat ;
- M. Jérôme LESUEUR, adjoint à la cheffe du département habitat ;
- Mme Elise CHARPENTIER, cheffe du pôle « Parc privé et politiques de l'habitat ».

Article 2 : La subdélégation prévue à l'article 1 est consentie aux fins de signer tout acte et document administratif relatif :

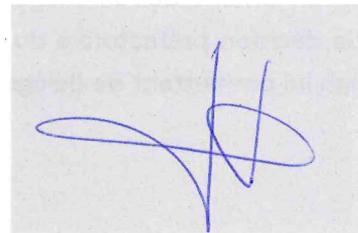
- o aux avis favorables concernant les avenants annuels des délégations de compétence ;
- o aux avis concernant les opérations programmées (conventions ou avenants) sur l'ensemble du territoire ;
- o à la programmation annuelle révisée en cours d'année ;
- o aux dérogations qui relèvent du niveau régional pour les travaux d'humanisation des structures d'hébergement : dérogations aux cahiers des charges à respecter par les structures, dérogations à certaines règles de financement (annexe III § 2 et 4 de l'instruction n°2009-03 relative aux modalités d'instruction des dossiers d'amélioration ou d'humanisation des structures d'hébergement).

à l'exception de la fixation du cadre budgétaire pluriannuel de conclusion ou de renouvellement des délégations de compétences ou d'opérations programmées et l'établissement du rapport annuel d'activité.

Article 3 : La présente décision est exécutoire au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Poitiers, le 3 janvier 2024

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de la
région
Nouvelle-Aquitaine



Vincent JECHOUX

PRÉFET DÉLÉGUÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ

R75-2024-01-02-00004

délégation de signature à M. Nicolas HESSE préfet
délégué pour la défense et la sécurité auprès du
préfet de la zone de défense et de sécurité
Sud-Ouest



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
SUD-OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet délégué
pour la défense
et la sécurité**

02 JAN. 2024

Arrêté du

portant délégation de signature à M. Nicolas HESSE
préfet délégué pour la défense et la sécurité
auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU la loi organique n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée, dite loi de modernisation de la sécurité civile ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L. 122-4 et suivants, R. 122-13 à R. 122-37 ;

VU le code de la défense, notamment les articles L. 1311-1, L. 1321-1, L. 2338-3, R. 1311-1, R. 1311-3, 1311-7, 1311-12, R. 1311-25 et R. 1311-25-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 portant modification de certaines dispositions du code de la défense relatives aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé ;

VU le décret n° 2015-1625 du 10 décembre 2015 relatif à la composition des zones de défense et de sécurité, des régions de gendarmerie et des groupements de gendarmerie départementale ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Nicolas HESSE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde;

VU l'arrêté interministériel n°NOR PRMX951047A du 16 octobre 1995 relatif au concours apporté par le commandement militaire et les administrations civiles aux préfets de zone en matière de défense de caractère non militaire ;

VU l'arrêté ministériel n°2386 portant nomination de Mme Claire THOMAS-LAMOTTE, commissaire de police, en qualité de directrice de cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest à Bordeaux à compter du 18 décembre 2023 ;

VU l'arrêté ministériel n° 20 du 6 janvier 2017 portant nomination de M. Frédéric CESBRON, commissaire divisionnaire de police, chef d'état-major interministériel adjoint à la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;

VU la décision du 17 janvier 2023 nommant M. François GROS, inspecteur général des sapeurs-pompiers professionnels dans les fonctions de chef d'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest à compter du 23 janvier 2023 ;

VU l'instruction interministérielle n° 500/SGDSN/MPS/OTP du 9 mai 1995 relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre ;

VU l'instruction ministérielle n° NORINTK1615589J relative aux modalités d'emploi des armées sur le territoire national du 12 juillet 2016 ;

VU l'instruction ministérielle n° 6373-D portant doctrine d'emploi des forces mobiles de la police et de la gendarmerie nationale du 25 janvier 2016 ;

SUR PROPOSITION de Madame la directrice de cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : délégation de signature est donnée à M. Nicolas HESSE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, actes et documents concernant l'ensemble des compétences et attributions du préfet de la zone de défense Sud-Ouest.

ARTICLE 2 : conformément aux dispositions de l'article R. 122-36 du code de la sécurité intérieure, en cas d'absence ou d'empêchement du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, sa suppléance est exercée par le préfet délégué pour la défense et la sécurité et pour l'ensemble des attributions et compétences du préfet de zone, sans aucune restriction.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest et du préfet délégué pour la défense et la sécurité, la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est assurée par le préfet de département désigné par un arrêté du préfet de zone.

ARTICLE 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, délégation de signature est donnée à Mme Claire THOMAS-LAMOTTE, commissaire de police, directrice de cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité, à l'effet de signer tous actes et documents liés au fonctionnement du cabinet ainsi qu'à la préparation et à la mise en œuvre des mesures prises par le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest concourant à la sécurité nationale en matière de sécurité intérieure et de défense à caractère non militaire, à l'exception de tous arrêtés et documents à caractère réglementaire et des réquisitions.

ARTICLE 4 : en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire THOMAS-LAMOTTE, la présente délégation de signature sera exercée pour les affaires visées à l'article 3 du présent arrêté, par :

M. Raphaël DUTROP, commandant de police, chef du bureau de défense et de sécurité, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la préparation et la mise en oeuvre par le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest concourant à la sécurité nationale en matière de sécurité intérieure et de défense à caractère non militaire ;

M. Laurent LAGARDÈRE, attaché principal, chef du bureau de gestion et de coordination, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la gestion budgétaire, l'achat, la logistique et les ressources humaines du cabinet du préfet délégué ;

ARTICLE 5 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, délégation de signature est donnée à :

M. François GROS, inspecteur général des sapeurs-pompiers professionnels, chef d'état-major interministériel de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, à l'effet de signer, tous actes et documents concernant le fonctionnement de l'état-major interministériel de zone (EMIZ) ainsi que la préparation et la mise en oeuvre des mesures prises par le préfet de la zone de défense Sud-Ouest concourant à la sécurité nationale en matière de sécurité civile, de sécurité économique et de gestion de crise.

Cette délégation ne concerne pas les arrêtés, documents à caractère réglementaire et réquisitions, à l'exception des arrêtés et documents relatifs à la mise en oeuvre des mesures de gestion de trafic routier.

Monsieur Frédéric ROSSIAUD, attaché principal, secrétaire général de l'EMIZ, à l'effet de signer tous actes et documents liés à l'achat, la logistique et les ressources humaines de l'état-major interministériel de zone.

ARTICLE 6 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. François GROS, la présente délégation de signature sera exercée, pour les affaires visées à l'article 5 du présent arrêté, par :

Monsieur Frédéric CESBRON, commissaire divisionnaire, chef d'état-major interministériel adjoint de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest à l'effet de signer tous actes et documents liés à la préparation et la mise en oeuvre des mesures prises par le préfet de la zone de défense Sud-Ouest concourant à la sécurité nationale en matière de sécurité civile, de sécurité économique et de gestion de crise, à l'exception de tous arrêtés et documents à caractère réglementaire et des réquisitions.

ARTICLE 7 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. François GROS et de M. Frédéric CESBRON, la présente délégation de signature sera exercée par M. Yannick MORIAU, lieutenant-colonel des sapeurs pompiers professionnels, chef du pôle formation et gestion de crise, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la préparation et la mise en oeuvre des mesures prises par le préfet de la zone de défense Sud-Ouest concourant à la sécurité nationale en matière de sécurité civile, de sécurité économique et de gestion de crise, à l'exception de tous arrêtés et documents à caractère réglementaire et des réquisitions.

ARTICLE 8 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CESBRON et de M. Yannick MORIAU, la délégation de signature citée à l'article 5 sera exercée par M. Jérôme MESURE, lieutenant-colonel des sapeurs pompiers professionnels, M. Frédéric ROBIN, lieutenant-colonel des forces militaires de la sécurité civile et M. Sébastien GLANE, commandant de police, uniquement dans le cadre de leur fonction d'officier de permanence de l'état-major interministériel de zone pour la préparation et la mise en oeuvre des mesures prises par le préfet de la zone de défense Sud-Ouest concourant à la sécurité nationale en matière de sécurité civile, de sécurité économique et de gestion de crise, à l'exception de tous arrêtés et documents à caractère réglementaire et des réquisitions.

ARTICLE 9 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas HESSE, délégation de signature est donnée à M. Laurent LAGARDÈRE, attaché principal, chef du bureau de gestion et de coordination à l'effet de signer tous actes et documents concernant le fonctionnement, la gestion budgétaire, l'achat, la logistique et les ressources humaines de la résidence du préfet délégué.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 13 novembre 2023.

ARTICLE 11 : le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès de préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le

02 JAN. 2024

Le préfet,



Etienne GUYOT

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2024-01-03-00011

Arrêté

accordant mandat à Monsieur Vincent JECHOUX,
directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine
(DREAL) et à certains agents de cette direction pour
représenter l'État et émettre des observations orales
en son nom devant les tribunaux administratifs de
Bordeaux, Limoges, Pau et Poitiers



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle - Aquitaine**

- 3 JAN. 2024

Arrêté du

accordant mandat à Monsieur Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine (DREAL) et à certains agents de cette direction pour représenter l'État et émettre des observations orales en son nom devant les tribunaux administratifs de Bordeaux, Limoges, Pau et Poitiers

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu l'article R. 431-10 du code de justice administrative ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté ministériel du 5 novembre 2023 nommant M. Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2023 portant organisation de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant qu'il importe d'organiser la représentation de l'État devant les juridictions administratives dans le cadre des attributions dévolues à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine ;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article premier : Mandat est accordé, à compter du 1^{er} janvier 2024, à **M. Vincent JECHOUX**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine à l'effet de représenter l'État et d'émettre des observations orales au nom de l'État devant les tribunaux administratifs de Bordeaux, Pau, Limoges et Poitiers, dans le cadre des litiges nés de l'exercice des missions confiées à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la Nouvelle-Aquitaine par le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 et notamment ceux liés au rôle de maître d'ouvrage des opérations d'investissement routier, aux activités de transport, ainsi qu'à l'énergie, au climat, à la qualité de l'air, au transport et à la distribution d'énergie électrique et les recours en matière de gestion du personnel.

Article 2 : Ce même mandat est accordé à :

- **Monsieur David GOUTX**, directeur régional adjoint chargé des fonctions de directeur délégué,
- **Monsieur Eric SIGALAS**, directeur régional adjoint chargé des questions « internes »,
- **Monsieur Fabien MASSON**, directeur régional adjoint thématique « risques et évaluation environnementale »,
- **Madame Isabelle LASMOLES**, directrice régionale adjointe thématique « aménagement du territoire »,
- **Madame Hélène CHANCEL-LESUEUR**, directrice régionale adjointe thématique « transition écologique et énergétique, nouvelle économie », à compter du 1^{er} février 2024,

ainsi qu'aux agents dont les noms suivent :

Service supports mutualisés

- **Madame Virginie STORA**, chef de service par intérim et adjointe au chef de service,

Secrétariat Général

- **Madame Virginie STORA**, secrétaire général par intérim et adjointe au chef de service,
- **Madame Aude BLANCHARD**, cheffe du département affaires juridiques et commande publique,
- **Madame Agnès BESSIERES**, adjointe à la cheffe du département affaires juridiques et commande publique,
- **Madame Béatrice REBEL**, cheffe de l'unité contentieux du département affaires juridiques et commande publique,
- **Monsieur Thierry VILBE**, chef de l'unité commande publique du département affaires juridiques et commande publique ,
- **Madame Ivana CHIRICO-GRENIER** chargée d'études juridiques,
- **Madame Loréna ACHEMOUKH**, chargée d'études juridiques,
- **Monsieur Raphaël THOMAS-DESPESSAILLES**, chargé d'études juridiques,
- **Madame Sonia BLANCHET**, chargée d'études juridiques,
- **Madame Juliette CHAULIAC**, chargée d'études juridiques.

Service déplacements infrastructures transports

- **Monsieur Michel DUZELIER**, chef de service,
- **Monsieur Fabien COUPE**, adjoint au chef de service,

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral

- **Madame Valérie PEREIRA-MARTINEAU**, cheffe de service
- **Madame Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN**, adjointe à la cheffe de service.

Service des risques naturels et hydrauliques

- **Monsieur Pierre-Paul GABRIELLI**, chef de service,
- **Madame Laetitia NICOLAY**, adjointe au chef de service,

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

Service Environnement Industriel,

- **Monsieur Louis GAGET**, chef de service,
- **Monsieur Hervé PAWLACZYK**, adjoint au chef de service.

Service Patrimoine Naturel

- **Madame Ophélie DARSES**, cheffe de service,
- **Madame Bénédicte GUERINEL**, adjointe au chef de service .

Mission évaluation environnementale

- **Monsieur Pierre QUINET**, chef de mission,
- **Monsieur Jean HUARD**, adjointe au chef de mission.

Mission d'appui à la stratégie en région

- **Monsieur Christophe PICOULET**, chef de mission,
- **Madame Aurélie DRAPIER**, adjoint au chef de la mission.

Mission connaissance et analyse des territoires

- **Monsieur Jérôme STAUB**, chef de la mission,
- **Monsieur Pascal PREVOT**, adjoint au chef de la mission.

Mission transition écologique

- **Monsieur Patrice DELBANCUT**, chef de mission,
- **Monsieur Christophe COMMENGE**, adjoint au chef de mission.

Délégation Zonale de Défense et de Sécurité

- **Monsieur Romain VACHON**, chef de la délégation,
- **Monsieur Sylvain LABORDE**, adjoint au chef de la délégation.

à l'effet de représenter l'État et d'émettre des observations orales au nom de l'État devant les tribunaux administratifs de Bordeaux, Pau, Limoges et Poitiers dans le cadre des litiges nés de l'exercice des missions confiées à la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Nouvelle-Aquitaine par le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié et notamment ceux liés au rôle de maître d'ouvrage des opérations d'investissement routier, aux activités de transport, ainsi qu'à l'énergie, au climat, à la qualité de l'air, au transport et à la distribution d'énergie électrique et les recours en matière de gestion du personnel.

Article 3 : Les agents titulaires d'un mandat de représentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

Bordeaux, le

- 3 JAN. 2024

Le Préfet de région,

Étienne GUYOT

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr